

Vérifier à l'audition

Soixante et unième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies

Troisième Commission

Point 63:

- a) **Promotion et protection des droits de l'enfant.**
- b) **Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants.**

Intervention prononcée par **Mme Ami Diallo**
Premier Conseiller à la Mission permanente
du Mali auprès des Nations Unies.

New York, le 16 octobre 2006

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'exprimer les félicitations de la délégation du Mali au Secrétaire général pour la qualité et la pertinence des rapports sur la question sous examen.

Ces félicitations s'adressent également à l'expert indépendant M. Paulo Sergio Pinheiro, chargé par le Secrétaire général de conduire l'étude approfondie sur la question de la violence à l'encontre des enfants pour le travail remarquable accompli en collaboration avec l'OMS, l'UNICEF, et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme.

Monsieur le Président,

Il y a seize (16) ans, lors du Sommet mondial de 1990 coprésidé par mon pays, le Mali tous les dirigeants du monde ont pris des engagements pour la sauvegarde des Droits de l'enfant dans toute leur plénitude. Les mêmes engagements ont été renouvelés par eux en mai 2002 à l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Où est-ce que nous en sommes aujourd'hui ?

Arrêtons-nous, pour faire le point.

Le Mali pour sa part, estime avoir rempli une partie de son contrat à travers une série d'actions au Plan national comme régional et international.

Ainsi, au plan national, la délégation du Mali voudrait mentionner l'adoption par le Gouvernement d'un Plan d'action comprenant les volets suivants:

- la promotion d'un enseignement de qualité : le budget du Ministère de l'éducation est passé de 51,445 milliards de francs CFA en 2001 à 97,450 milliards de francs CFA en 2005, soit une augmentation de 89, 4% ;
- le fonds national de solidarité parraine les enfants issus de milieu défavorisé ;
- la promotion d'une existence plus saine : le Mali dans ce cadre bénéficie de l'appui de plusieurs partenaires dont l'UNICEF pour mettre en oeuvre sa politique d'hygiène et d'assainissement qui vise à réduire les facteurs de risque pour la santé des enfants ;
- protection de l'enfant contre la maltraitance, l'exploitation et la violence ;
- institutionnalisation d'un parlement des enfants ;
- mise en place d'un comité interministériel chargé de la mise en oeuvre du Plan d'action national.

Sur le plan régional, le Mali est partie à la Charte africaine des droits de l'enfant.

De même qu'au plan international, le Mali a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant ainsi que tous les protocoles facultatifs et autres traités concernant les droits de l'enfant adoptés par notre Organisation.

Le Mali a par ailleurs présenté son 2^e rapport le 9 septembre 2005 sur la question.

Monsieur le Président,

Du sommet de 1990 en passant par la session extraordinaire consacrée aux enfants et l'organisation à Bamako respectivement de la première rencontre internationale pour l'harmonisation des législations nationales contre l'exploitation des enfants dans l'espace francophone et autres pays africains et de la consultation régionale de Mai 2005 sur la question de la violence à l'encontre des enfants en Afrique centrale et occidentale, le Mali a prouvé suffisamment le respect de ses engagements à travers d'autres actions concrètes. On peut citer entre autres :

- La lutte contre le travail des enfants ;
- La mise en place d'un cadre approprié pour la rencontre des enfants ;
- L'institution de document officiel de voyage pour les enfants ;
- La sensibilisation pour l'abandon des pratiques de mutilations génitales.
- la vulgarisation des droits de l'enfant par une meilleure sensibilisation des populations ;
- la lutte contre la mendicité ;
- la lutte contre le trafic transfrontalier des enfants avec la signature d'accords bilatéraux avec des pays frères, comme la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Sénégal et la Guinée ainsi que la mise en place des structures de surveillance du trafic transfrontalier communautaire ;
- la signature d'un accord de coopération multilatérale en Afrique de l'Ouest contre le trafic des enfants.

Monsieur le Président,

Je voudrais pour conclure, réaffirmer l'attachement de mon pays à la promotion des droits de l'enfant et exprimer son espoir pour un monde digne des enfants. Il est temps de passer de la parole à l'action.

Je vous remercie./-